



COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PALLU  
15 route de Lençloître - Vendœuvre  
VENDEUVRE-DU-POITOU  
86380 SAINT-MARTIN-LA-PALLU  
Tel : 05 49 54 59 60  
contact@saintmartinlapallu.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**ARRETE N° P-AG-DEL-2019-053**

**PORTANT DELEGATION DE  
SIGNATURE A MONSIEUR  
NICOLAS BERTIN, ATTACHE  
TERRITORIAL**

**Le Maire,**

Vu l'article L.2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 054/2015 du 8 juin 2015 portant titularisation de Nicolas BERTIN ;

Considérant que Monsieur Nicolas BERTIN, agent titulaire, occupe la fonction d'attaché territorial au sein de la Commune de Saint-Martin-la-Pallu ; qu'à ce titre, pour assurer la bonne administration de la Commune, il convient de lui confier délégation de signature.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :**

Monsieur Nicolas BERTIN est autorisé, sous la responsabilité et la surveillance de Monsieur le Maire, à :

- délivrer toutes copies, extraits et bulletins d'état civil ;
- procéder à des légalisations de signature ;
- délivrer des copies certifiées conformes.

**ARTICLE 2 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète ;
- Monsieur le Procureur de la République ;
- Monsieur le Directeur général des services de la Commune de Saint-Martin-la-Pallu.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-MARTIN-LA-PALLU,

Le 07 octobre 2019

Le Maire,

Henri RENAUDEAU

Notifié à l'intéressé le 07 octobre 2019  
(signature)

AR PREFECTURE

086-200082675-20191007-P\_AGDEL2019\_53-AI  
Regu le 09/10/2019